



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notation

Question écrite n° 70740

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du Conseil supérieur des programmes qui conduiraient à la suppression des notes à l'école, considérant le système de notation stressant pour les élèves, et l'idée de moyenne générale comme des « calculs artificiels ». Le CSP préconise « une nouvelle échelle comportant quatre à six niveaux de maîtrise. Elle se devrait d'être indicative, et non perçue exclusivement comme un moyen de récompense ou de sanction et un instrument de tri et de hiérarchisation sociale des élèves ». Le but serait de « donner confiance aux élèves et à leurs familles et de faire confiance aux professeurs ». Il voudrait créer des « situations d'évaluation certificative » qui soit une évaluation bienveillante. Le système des notes a déjà été remplacé en 1969 par la notation par lettres qui a disparu tout naturellement. Que la note soit un instrument parmi d'autres, que l'on doive en relativiser l'importance et même la valeur, certes. Mais les élèves doivent savoir se situer et les notes restent un outil objectif d'évaluation qui doit les aider et les encourager à progresser. C'est aussi un repère important pour les parents. Ce n'est pas en supprimant les notes et les examens que le Gouvernement va résoudre le problème de l'échec scolaire. Il lui demande de cesser les réformes démagogiques qui ne préparent pas les enfants à l'avenir, où ils vivront dans un monde où l'on n'obtient rien sans effort.

Texte de la réponse

Le principe de l'évolution des modalités d'évaluation des élèves, afin d'« éviter une "notation-sanction" à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensibles par les familles » est inscrit dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. L'évaluation doit dire quelque chose. Elle doit être un outil de progrès pour les élèves et non un outil de relégation. Elle doit être un indicateur de ce qui est acquis et de ce qui ne l'est pas, et non un couperet. Elle doit être ouverte à la progressivité des apprentissages des élèves. La mise en oeuvre de pratiques évaluatives réfléchies, explicites, claires et justes doit se construire avec tous les acteurs de l'éducation, afin d'identifier les sujets qui rapprochent comme ceux qui séparent et d'inscrire cette action dans le temps long. Les objectifs, les principes et les modalités de la politique d'évaluation doivent être partagés par les élèves, les familles, les enseignants, les équipes pédagogiques et éducatives. C'est la raison pour laquelle la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait le choix d'une démarche inédite, fondée sur l'ouverture, la transparence et le dialogue : une conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Cinq questions sont mises en débat : Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ? Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ? Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ? Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ? Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ? La question posée n'est donc pas celle de la suppression des notes mais celle de la place et de la forme de cette notation. S'il faut éviter que l'évaluation ne soit réduite à la seule notation, la

notation chiffrée peut bien évidemment jouer tout son rôle dans la démarche d'évaluation dès lors qu'elle identifie les réussites comme les points à améliorer et indique à l'élève les moyens pour améliorer ses résultats. Le texte du Conseil supérieur des programmes (CSP) « Premières propositions du Conseil supérieur des programmes pour l'évaluation et la validation de l'acquisition du projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture » développe les 9 principes sur l'évaluation des élèves définis en juin dernier dans son projet de socle commun. Le texte du CSP est la contribution du conseil à la conférence nationale sur l'évaluation des élèves. Le président du CSP est d'ailleurs membre du comité d'organisation de la conférence nationale. C'est sur la base des recommandations du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves, composé de représentants de la communauté éducative et de la société civile et qui a été éclairé par les résultats de la recherche, les pratiques de terrain nationales et internationales et des auditions d'experts, que la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche définira la nouvelle politique d'évaluation des élèves. Une évaluation réformée permettra une participation plus importante, une meilleure estime de soi et une motivation renforcée. L'objectif poursuivi n'est nullement d'abaisser le niveau d'exigence mais de faire de l'évaluation une démarche, et non uniquement une mesure, afin que l'élève se sente valorisé et encouragé à prendre confiance en ses capacités.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70740

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10180

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2277